

**WEBINAIRE**

# Naviguer dans les eaux de la gestion des barrages

---

PRÉSENTÉ PAR



**Abrinord**  
OBV de la rivière du Nord



Organisme de bassins versants  
des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon

# Sécurité des barrages

Rôles et responsabilités

À titre de mandataire du Gouvernement du Québec, la Direction de la sécurité des barrages, veille à l'application de la [Loi sur la sécurité des barrages](#) et de son [Règlement](#), lesquels visent plus de 6 000 barrages.

## Responsabilités :

- Analyse des demandes d'autorisation en vertu de la LSB - Autorisation de travaux
- Approbation des correctifs découlant des études de sécurité
- Visites de vérification réglementaire
- Mise à jour de la disponibilité du répertoire des barrages

# Sécurité des barrages

Rôles et responsabilités



## Types de demandes reçues

### Barrages à forte contenance :

- Modifications de structure de barrages à forte contenance, car ces barrages doivent être conformes aux normes de sécurité
- Démolition et démantèlement de barrages à forte contenance

Dans tous les cas :

- En vertu de la Loi sur la sécurité des barrages (LSB) (art. 5), une demande d'autorisation est requise avant la mise en œuvre des travaux (construction, modification et démantèlement)

### Nombre de demandes :

- Barrages à faible contenance : Très peu
- Petits barrages : Aucune

# Sécurité des barrages

Rôles et responsabilités



## Demandes d'autorisation de travaux

### Barrages à forte contenance :

- Contenu de la demande se retrouve dans le Règlement sur la sécurité des barrages (RSB) (art. 57-58-59)
- Plan de gestion des eaux : Avis transmis au ministère (pour ceux visés par une telle mesure)

### Barrages à faible contenance :

- Remplir le formulaire de déclaration de travaux sur le site internet du ministère
- La DSB ne reçoit pas les plans et devis ni la documentation technique reliée au projet

### Petits barrages :

- Les travaux (construction, modification ou démolition) ne sont pas assujettis à la LSB

# Sécurité des barrages

Rôles et responsabilités

Éléments à considérer dans l'attribution des autorisations :

**SÉCURITÉ DU BARRAGE**

**Un réservoir vide est un barrage sécuritaire !**

Conflits d'usages : Aucun rôle

Les problèmes de niveaux d'eau et de gestion relèvent de la responsabilité civile du propriétaire du barrage.

